

Code d'éthique du randonneur

Le randonneur envers lui-même Sécurité, autonomie, épanouissement



- Planifie sa randonnée en regard de la longueur, de la difficulté et de la charge à porter selon ses capacités physiques et son endurance
- S'informe sur les conditions météo, les dangers potentiels (chasse, animaux sauvages, éboulis) et les règles particulières s'appliquant au territoire visité (ex. : accès aux chiens, etc.)
- Emporte une trousse de premiers soins, une carte du sentier, ainsi que les provisions et l'équipement adéquats en fonction de l'accès ou non à l'eau potable, au feu et à l'abri de nuit, ainsi qu'en prévision de pluie
- S'inscrit aux points d'enregistrement; en solo, prévient les proches du parcours et du retour

Le randonneur envers les autres Respect, partage, soutien



- Respecte le droit des autres (humains et animaux) au silence et à l'intimité
- Aide une personne en difficulté à franchir les obstacles et les sections difficiles (torrents, chablis, roches, escalade)
- Ne laisse jamais une personne seule en arrière
- Porte secours aux blessés et assure leur prise en charge, même si pour cela il doit changer son parcours
- Partage eau, nourriture, couverture lorsqu'un autre en manque

Le randonneur et l'environnement Protection, responsabilité, legs



- Ne s'écarte pas du sentier par souci de protection de la flore; évite de piétiner mousse et lichen si le sentier traverse des roches
- Ne cueille ni plante, ni racine, ni bois mort, ni roche, et ne nourrit pas les animaux (rongeurs, oiseaux)
- Ne laisse derrière lui aucun déchet; pour ses besoins naturels, en absence d'installations, respecte la distance réglementaire des points et des cours d'eau et enfouit les traces
- Campe aux endroits désignés ou sinon sur des surfaces durables seulement
- Évite les feux inutiles, même lorsque permis et utilise préférentiellement un réchaud pour la cuisson
- Signale aux responsables du lieu de marche tout bris d'installations (ponts, escaliers, cordes et chaînes, balisage) et l'endroit de présence de déchets abandonnés, s'il ne peut les emporter

En tous lieux, respecte signalisation et règlement